**No 6362**

**Projet de loi**

**portant réorganisation de l’établissement public nommé „Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte“ et de la Fondation Henri Pensis**

Le projet de loi a pour objet de réorganiser l’établissement public dénommé « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte » pour lui conférer, à côté des missions actuelles de la Philharmonie, celles de l’OPL et d’abroger les deux lois ayant été à l’origine des deux entités juridiques actuellement existantes.

Les missions de la nouvelle entité seront principalement subdivisées en deux volets, à savoir la gestion et l’exploitation de la salle de concerts, d’une part, et la gestion de l’orchestre, d’autre part. La nouvelle structure permettra de réaliser des synergies dynamiques à la fois sur le plan local, régional et international. Sur le plan artistique, des synergies pourront être créées au niveau de la planification, de sorte à optimiser la programmation autant de la salle que de l’orchestre.

L’établissement sera administré par un conseil d’administration composé de neuf membres et dirigé par un directeur général. Le personnel des deux structures en place au moment de l’entrée en vigueur de la loi sera regroupé au sein de l’organisation qui sera doté de procédures de contrôle de gestion interne. Les fonctions de direction et de gestion seront centralisées au sein d’une seule organisation, assumées par des personnes qualifiées et ainsi exécutées de manière efficace et rentable en termes de coûts.